

**De :** Gravel, Chantal  
**Envoyé :** mardi, mars 24, 2015 2:50 PM  
**À :** 'yvon.deshaies@bape.gouv.qc.ca '  
**Cc :** Kruy, Seng  
**Objet :** TR: Audience publique - IOC dragage à Sept-Îles

Bonjour Monsieur Deshaies,  
Voici les réponses aux questions soulevées :

**-Comment a été choisi le site de dépôt actuel et comment est-il géré présentement?**

Le site de dépôt actuel a été établi par la Garde côtière canadienne (GCC) en 1976. Le site est situé dans de grandes profondeurs d'eau et près des installations d'IOC. Aucune documentation n'est disponible à l'exception de la demande d'approbation faite au programme de protection des eaux navigables par IOC en 1976 qui contient les coordonnées du site de dépôt.

Le site est géré selon les volumes de sédiments à enlever indiqués dans la demande d'approbation. Il est permis d'y faire des dépôts en autant que les profondeurs ne changent pas au point que le site devienne une obstruction à la navigation par la formation de hauts-fonds. Du sondage peut être demandé pour en connaître la profondeur mais ce n'est pas systématique.

**-Le processus d'autorisation du site actuel, compte tenu de sa récurrence d'utilisation, diffère-t-il du processus qui serait requis pour un nouveau site?**

Dès qu'un site est autorisé pour le dépôt de sédiments, il peut être utilisé aussi longtemps que le dépôt de sédiments ne crée pas une obstruction à la navigation. Dans l'approbation émise en vertu de la Loi sur la protection de la navigation, une durée d'approbation peut être ajoutée sous forme de condition. Les profondeurs peuvent diminuer et c'est pour cette raison qu'un sondage après dragage peut être demandé. La quantité de sédiments dragués dicte les conditions qui auront égard au site de dépôt dans l'approbation émise en vertu du Programme de protection de la navigation.

Il faut d'abord qu'un site soit autorisé pour pouvoir émettre une approbation en vertu de la Loi sur la protection de la navigation. Le Comité sur la gestion intégrée du dragage et des sédiments du Plan d'action Saint-Laurent est responsable d'émettre des recommandations pour les nouveaux sites de dépôts à l'ouest de Cap des Rosiers. Avec la collaboration des divers ministères et organismes provinciaux et fédéraux, ainsi que les intervenants du milieu maritime, les autorités provinciales approuvent les nouveaux sites de dépôt à l'ouest de Cap des Rosiers.

Lorsqu'un nouveau site de dépôt est autorisé, il peut être utilisé tant qu'il ne devient pas une obstruction à la navigation.

**-Sur le plan fédéral, quels sont les ministères impliqués dans le choix d'un lieu de dépôt et leur responsabilité diffère-t-elle selon le cas (lieu de dépôt déjà autorisé vs nouveau lieu)?**

Les ministères impliqués diffèrent dépendamment si le site de dépôt est situé à l'ouest ou à l'est de Cap des Rosiers.

Si le site de dépôt est situé à l'ouest de Cap des Rosiers, Transports Canada est impliqué par l'entremise de représentants qui siègent sur le Comité sur la gestion intégrée du dragage et des sédiments du Plan d'action Saint-Laurent

Si le site de dépôt est situé à l'est de Cap des Rosiers, Environnement Canada est toujours impliqué par l'application du Règlement sur l'immersion en mer. Transports Canada et Pêches et Océans Canada peuvent être impliqués.

Si vous avez besoin de précisions n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Bonne journée,  
Chantal Gravel

**Chantal Gravel**, Agente

Transports Canada, Programme de Protection de la navigation  
Centre de Transports Canada, 1550, avenue d'Estimauville, 4e étage, Québec (Québec) G1J 0C8

Tél. : 418-648-5587 / Fax.: 418-648-7640

Courriel : [chantal.gravel@tc.gc.ca](mailto:chantal.gravel@tc.gc.ca)

<http://www.tc.gc.ca/fra/programmes-622.html>

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-22/TexteComplet.html>

**De :** [yvon.deshaies@bape.gouv.qc.ca](mailto:yvon.deshaies@bape.gouv.qc.ca) [<mailto:yvon.deshaies@bape.gouv.qc.ca>]

**Envoyé :** lundi, mars 23, 2015 4:28 PM

**À :** Gravel, Chantal

**Objet :** TR: Audience publique - IOC dragage à Sept-Îles

La question pour laquelle une réponse était attendue de votre part, madame Gravel, visait le processus d'autorisation du lieu de dépôt utilisé par la compagnie IOC. De façon plus spécifique :

- Comment a été choisi le site de dépôt actuel et comment est-il géré présentement?
- Le processus d'autorisation du site actuel, compte tenu de sa récurrence d'utilisation, diffère-t-il du processus qui serait requis pour un nouveau site?
- Sur le plan fédéral, quels sont les ministères impliqués dans le choix d'un lieu de dépôt et leur responsabilité diffère-t-elle selon le cas (lieu de dépôt déjà autorisé vs nouveau lieu)?

Vous remerciant à l'avance,

**Yvon Deshaies**, biologiste-analyste, M.Sc.A.

*Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE),  
Direction de l'expertise environnementale et de la coordination,  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 (boîte postale n° 48)  
Québec (Québec) G1R 6A6*

Téléphone: (418) 643-7447, poste 515

[yvon.deshaies@bape.gouv.qc.ca](mailto:yvon.deshaies@bape.gouv.qc.ca)



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement...

Avis de confidentialité : L'information transmise dans ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé,

vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement. Merci de votre collaboration.

**De :** Gravel, Chantal

**Envoyé :** vendredi, mars 20, 2015 15:35

**À :** 'marie-josee.harvey@bape.gouv.qc.ca '

**Cc :** Kruy, Seng

**Objet :** Audience publique - IOC dragage à Sept-Îles

Bonjour Madame Harvey,

Pouvez m'acheminer les questions soulevées pour Transports Canada – Programme de protection de la navigation lors de l'audience de mercredi le 18 mars 2015 par courriel.

Merci,

Chantal Gravel

**Chantal Gravel**, Agente

Transports Canada, Programme de Protection de la navigation

Centre de Transports Canada, 1550, avenue d'Estimauville, 4e étage, Québec (Québec) G1J 0C8

Tél. : 418-648-5587 / Fax.: 418-648-7980

Courriel : [chantal.gravel@tc.gc.ca](mailto:chantal.gravel@tc.gc.ca)

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-22/>

<http://www.tc.gc.ca/fra/programmes-622.html>